

## **COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS – 47310 -**

### **SEANCE du 4 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

**Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 17 // Présents : 14**

**Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2017**

#### **Présents :**

**DUFFOUR Hubert,**

**COLIN Jean Marc**

**SCOTTON Isabelle**

**DUMAS Véronique**

**AUDUREAU Elodie**

**RESSUGE Philippe**

**LAFFORT Alexa**

**THERASSE Olivier**

**BASTIANI Cristelle**

**PORTELLA Philippe**

**PIACENTINI Christophe**

**FORNARO Patrick**

**DALENS Claude**

**NONETTE – MAGNIEN Karine**

#### **Absent excusé ayant donné procuration :**

**Madame COMBRES Maryse à Mme NONETTE – MAGNIEN Karine**

#### **Absents excusés :**

**CHARPY-PUGET Pascal**

**FILLON CAMGRAND Jean-François**

**Madame Cristelle BASTIANI est nommée secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé.

#### **Ordre du jour :**

##### **1 FINANCES :**

**Compte administratif 2016 - Compte de gestion 2016**

**Affectation du résultat du Compte Administratif 2016**

**Fiscalité locale directe -Budget Primitif 2017**

##### **2 COMMERCE LOCAL :**

**Délibération de principe d'aliénation**

**Demande de rédaction d'un cahier des charges auprès d'un notaire**

##### **3 SDEE 47 : GROUPEMENT DE COMMANDE**

**Délibération d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies ; de travaux/fourniture/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

##### **4 PPR retrait-gonflement des argiles dans le Lot et Garonne**

**Avis sur le dossier de Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux (délibération)**

##### **5 Comptes rendus des commissions communales et extra communales**

##### **6 Questions diverses**

- **Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016** : Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande par mail en date du 22 février 2017 de Madame COMBRES Maryse qui souhaite faire modifier le procès-verbal pour rajouter ses observations. Il demande si le conseil municipal accepte de modifier un pv de séance alors que celui-ci a été approuvé et signé lors de la séance suivante ?

Conformément à l'organisation relative à la prise en compte des modifications, celles-ci doivent être signalées et débattues lors de la séance suivante et non plus tard.

Le conseil municipal répond donc négativement à cette demande.

## **1 FINANCES :**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION 2016 :**

Le Compte Administratif communal 2016, présenté par Monsieur le Maire, est globalement **excédentaire de 306 104.45 €, soit**

- **pour la section de fonctionnement de 297 759.12 €**
- **pour la section d'investissement de 8 345.33 €**

Après réalisation de l'ensemble des projets décidés l'an passé.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Marc COLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, après examen, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve pour l'exercice 2016,

- Les comptes administratifs de la commune et du CCAS
- Ainsi que les Comptes de Gestion de la Commune et du CCAS, identiques aux résultats des Comptes Administratifs de la Commune.

En raison de la dissolution du CCAS, les excédents seront repris avec les excédents de la commune dans le budget primitif de 2017.

### **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Au vu des résultats du Compte Administratif communal de l'année 2016, globalement **excédentaire**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats afin de permettre l'équilibre du budget primitif 2016 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (investissement) = 70 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats de l'année 2016 comme ci-dessus.

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE :**

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide maintenir le taux municipal des taxes suivantes sans augmentation :

**Taxe d'habitation : 9.59 %**

**Foncier bâti : 15.32 %**

**Foncier non bâti : 83.62 %**

### **BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve pour l'exercice 2017, le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire :

Il est équilibré à :

- Section Investissement : **843 200 €**
- Section Fonctionnement : **1 186 554 €**

Outre les dépenses habituelles de fonctionnement qui devront être maîtrisées voir diminuées, des projets significatifs sont prévus :

- Achat d'une réserve foncière au Bourg
- Réhabilitation de l'Eglise de Mourrens
- Mise en sécurité des écoles
- Accessibilité de la Mairie et de ses annexes
- Services techniques : Achat d'un véhicule électrique et petits matériels portatifs électriques pour l'entretien des espaces verts

## **2 COMMERCE LOCAL :**

Madame Véronique DUMAS présente un rapport de l'ensemble des réunions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal concernant la reprise du commerce local.

### **Mardi 21 mars 2017**

**Réunion avec Maître Fabre/Mairie/M.Chraplak /M. Molinié :** La Loi Pinel interdit de mettre à charge du locataire les travaux de mise aux normes d'accessibilité. Me Fabre demande une évaluation du fonds de commerce par les Domaines

### **Jeudi 23 mars 2017**

- Réunion pour accessibilité du commerce avec Mme Delzon CCI, M. Chraplak et Mairie. Il a été décidé que la mairie fera pour les propriétaires un dossier de demande de dérogation définitive pour l'accessibilité avec l'appui des Bâtiments de France.

### **Jeudi 30 mars 2017 :**

- Vente aux enchères du matériel de la SNC EPICO
- Récupération des clefs et du fonds de commerce par la mairie immédiatement après la vente

## **VENTE DU FONDS DE COMMERCE - MODALITES**

- La commune ne peut pas vendre le fonds de commerce pour l'euro symbolique
- Monsieur le Maire saisit l'assemblée au sujet du commerce local, en rappelant la cessation d'activité et liquidation judiciaire de la SNC EPICO, gérants du fonds de commerce appartenant à la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

M. Duffour informe l'assemblée qu'une demande d'avis domanial a été effectuée le 22 mars 2017 auprès de la DGFiP d'Agen concernant la valeur du fonds de commerce : sa valeur vénale, communiquée le 28 mars 2017, a été estimée à deux mille six cent cinquante euros (2.650€). Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente du fonds de commerce appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes à main levée :

**Votes pour : 14 voix :** DUFFOUR Hubert – COLIN Jean Marc- SCOTTON Isabelle - DUMAS Véronique - THERASSE Olivier – AUDUREAU ElodieBASTIANI Cristelle - PIACENTINI Christophe - FORNARO Patrick - DALENS Claude – LAFFORT Alexa- RESSUGE Philippe - NONETTE Karine (2)

**Votes contre : 0**

**Abstentions : PORTELLA Philippe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, et vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, décide :

- De procéder à l'aliénation du fonds de commerce appartenant à la Commune
- De fixer à deux mille cinq cents euros (2.500€) le prix dudit fonds de commerce

- D'accepter la candidature de Monsieur Jean-Jacques Chraplak au rachat de ce fonds de commerce, une proposition de vente à l'amiable lui sera faite à hauteur de 2.500 €. Il sera mis gracieusement à disposition de l'acquéreur la licence IV appartenant à la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois, ainsi que l'ensemble du matériel (en l'état) appartenant à la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.
- De désigner Maître Bernard Fabre, Notaire à Le Passage (47) afin de procéder à l'acte notarié entérinant cette décision du conseil municipal. Dans ce cadre, il sera demandé à Maître Bernard Fabre la rédaction d'un cahier des charges comprenant à minima l'origine de propriété ; l'indication de la nature, de la situation du bien à vendre, du prix, si la vente est effectuée à l'amiable ; les conditions particulières de la vente, telles que la date d'entrée en jouissance, la mise à la charge de l'acquéreur de des frais (droits d'enregistrement, honoraires du notaire) ...
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
  
- Pour la Régie des tabacs : c'est M. Chraplak qui présentera lui-même sa candidature aux services des Douanes

#### **Délibération du 10 janvier concernant l'aide versée au Fonds de Commerce :**

Dans l'incertitude de la décision de Madame le Préfet quant à l'aide financière prévue par la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dans sa délibération du 10 janvier 2017, Monsieur le Maire précise que le montant de cette aide est inscrite au budget primitif qui vient d'être voté.

### **3 SDEE 47 : GROUPEMENT DE COMMANDE**

**Délibération d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies ; de travaux/fourniture/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer concernant la possibilité pour la commune de participer à l'appel d'offres lancés par le SDEE 47 pour participer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Monsieur Philippe RESSUGE demande que l'on soit attentif aux clauses de résiliation ou de changement de fournisseur avant la signature de ce type de marchés.

De manière générale, le Conseil Municipal souhaite que les propositions tarifaires et les conditions particulières de ce marché soient présentées avant la signature définitive par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature de tous documents nécessaires

### **4 PLAN PREVENTION DU RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX : Avis sur le dossier de Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux**

Monsieur Olivier Therasse rappelle au Conseil Municipal que la révision du Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2015075-0001 en date du 16 mars 2015.

La concertation avec le public a eu lieu : un dossier comprenant les documents en cours de révision (carte d'aléa, note de présentation, projet de zonage réglementaire et projet de règlement) ont été mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Aucune observation n'a été formulée.

Par courrier en date du 9 février 2017, Madame le Préfet de Lot-et-Garonne sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet de Plan de Prévention du Risque.

Monsieur Olivier Therasse présente les éléments du projet et le bilan de la concertation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable, sur le projet de Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux.

## **5 Comptes rendus des commissions communales et extra communales**

### **Commission Cadre de Vie :**

**Mourrens :** Le dossier auprès de la DRAC pour la restauration générale de l'église Saint Martin de Mourrens est maintenant complet. La commune est maintenant en attente de l'octroi des autres subventions.

Les demandes de souscription auprès de la Fondation de France vont pouvoir être relayées.

**Embellissement du Village :** la commission prépare le maintien de la deuxième fleur et le passage du Jury Régional en 2018. La commune applique le Zéro Phyto avec les services techniques.

**Journée Nouveaux Arrivants :** elle aura lieu le samedi 15 avril.

**Manifestation : 1 enfant / 1 arbre :** elle sera décalée d'un an.

**Journée citoyenne prévue le 13 mai** est décalée au deuxième semestre.

### **Commission Communication :**

**Le Bulletin du Printemps 2017** est en préparation

On va profiter de l'arrivée d'une nouvelle maquettiste chez Attitude COM pour redonner un coup de modernité au bulletin

**La charte communication** déposée au secrétariat regroupe les grands principes de notre communication dans le bulletin, Site et Newsletter avec, par exemple, le mode d'emploi de constitution du bulletin piloté par un retro planning à partir de la date de parution

**Le Plan guide** en cours de réalisation sera distribué en même temps que le bulletin du printemps. De plus, la commission Communication a travaillé sur l'agenda 2018 avec une demande officielle auprès du groupe Media PLUS COMMUNICATION de revoir les grilles tarifaires qui seront proposées aux annonceurs

### **Commission des Affaires Scolaires :**

**Le planning des TAP** est prêt pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : au programme du moderne jazz et hi-pop , jardinage et un atelier avec l'Association La Ruchothèque.

Une réunion du comité de pilotage pour le PEDT a eu lieu et une enquête de satisfaction auprès des parents et des enfants a été menée.

Une demande a été faite auprès du club du 3eme âge pour un atelier Tricot et Broderies.

Un partenariat pour mutualiser les activités de TAP avec les autres communes est également à l'étude.

### **Télé-Alerte :**

Un message de test auprès des élus et du personnel de la mairie a été fait.

Les administrés figurant sur l'annuaire sont automatiquement recensés avec leur téléphone fixe, les personnes qui le souhaitent peuvent également s'inscrire pour recevoir des messages sur leur téléphone portable.

Ce service est destiné à alerter la population en cas de problème majeur ou climatique.

### **Commission Urbanisme :**

Monsieur Olivier Therasse donne un compte rendu des diverses réunions de ces dernières semaines.

**15/3/2017 : Secteur de Jayan - rencontre entre M. BONOTTO / M. JOLY de RESEAU SNCF / Mmes SALES et BRUSQUANT de l'AGGLO et M.THERASSE de la mairie de STE COLOMBE : le maintien du chemin d'accès de Jayan (VC N°32) -** la demande de l'association Très Grande Vigilance en Bruilhois de rétablissement du chemin de Jayan au moyen d'un ouvrage de type Pont-Rail « gabarit réduit » fera l'objet d'une analyse au cours des études détaillées du projet et SNCF Réseau s'engage à venir en présenter les résultats. Il est rappelé qu'une étude de faisabilité n'est pas un engagement de réalisation.

### **VC N°13 : Déclassement et rétrocession à l'Agglomération d'Agen / travaux et coupures.**

Une journée d'entrevues avec les riverains du secteur de Faurat (18 foyers) a eu lieu le Mercredi 22 mars toute la journée avec Mr COLIN Stéphane Responsable des travaux TAG, Mme Nadège SALES – M. Pierre SOUILLE Service Aménagement Foncier de l'Agglomération d'Agen et M. Olivier THERASSE pour la mairie de Ste Colombe. Ces entretiens se sont bien passés.

### **Infrastructures secteur « Grandfonds » :**

Le service Aménagement Foncier de l'Agglomération d'Agen fera une restitution des entretiens avec les riverains de Grandfonds à la commission communale d'urbanisme. La date reste à déterminer. La circulation sera interrompue sur la VC 32 pendant les vacances de Pâques.

### **2ème échangeur autoroutier :**

Bilan de concertation : l'arrêté préfectoral est affiché en mairie jusqu'au 27 mai 2017

### **PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL**

08/03/2017 : validation par M. Therasse des fiches argumentaires élaborées par l'Agglomération d'Agen pour le maintien en zone constructible des secteurs qui ont reçu un avis défavorable de la Préfecture (Galias, Manau, Couloumé Sud, Petit Roubis) comme 87 secteurs de l'Agglomération d'Agen.

09/03/2017 : validation en bureau communautaire de la contribution de l'AGGLO aux réflexions de la commission d'enquête publique dans le cadre de son analyse des avis des Personnes Publiques Associées.

10/3/2017 : fin de l'enquête publique.

16/3/2017 : envoi à l'Agglomération d'Agen des avis de la commission communale d'urbanisme sur les observations portées sur le registre d'enquête publique.

Fin juin 2017 : approbation du Plui

### **Commission Manifestations :**

**Marchés gourmands :** une réunion a eu lieu pour l'organisation des marchés de l'été. Ils auront lieu le vendredi soir du 14 juillet au 18 août 2017. Les exposants de l'an passé sont intéressés majoritairement pour revenir cette année. Les marchés resteront sur la place du village.

La commission prévoit une réunion début juillet avec l'ensemble des exposants et les services techniques pour déterminer à l'avance le placement et les besoins de chacun.

### **Commission BVAEP :**

La commission Bâtiments est entrain de prioriser les travaux relevés. Une liste de petits travaux à effectuer en plus des tâches habituelles a été remise aux services techniques lors de la réunion trimestrielle. Le dialogue est renoué et les réunions deviennent constructives.

La commission travaille sur le programme Ad'Ap' de l'année 2017, et sur les dossiers de demande de dérogation pour la mairie et pour le commerce local.

## **1 - Questions diverses :**

**Visite communale de Monsieur Jean Dionis du Séjour**, Président de l'Agglomération d'Agen mercredi 5 avril 2017 à 17 h.

**Elections Présidentielles** : le bureau de vote sera organisé pour les 23 avril et 7 mai. Le scrutin sera ouvert de 8 h à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.